

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 16

Date de la convocation : 28/02/2019

Date d'affichage : 28/02/2019

Présents : Mesdames Gisèle DESCHAMPS, Nathalie FUSELLIER, Jacqueline TARDIVEL, Valérie GRÉGOIRE, Sylvie BREFORT, Sandra RIQUIN

Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FRÉMONT, Thierry GROSOIS, Christian PACORY, Thierry PAPOT, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Patrice NEAU, Yann FONTENY

Absentes excusées : Madame Sandrine DESMARRES,

Absents, avaient donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline TARDIVEL

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2019

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	Contrat d'entretien - de la Place de l'Europe
ENTREPRISE	ESNAULT Parcs et jardins
PRIX HT	1595,50 €
PRIX TTC	1914,60 €

2 -

DESIGNATION	Commande de fournitures de bureau
ENTREPRISE	Burolike
PRIX HT	472,73 €
PRIX TTC	567,27 €

3 -

DESIGNATION	Abattage 4 peupliers
ENTREPRISE	SARL POUSSIN Frères
PRIX HT	900,00 €
PRIX TTC	1080,00 €

4 -

DESIGNATION	Abattage 1 bouleau 1 cèdre
ENTREPRISE	SARL POUSSIN Frères
PRIX HT	400,00 €
PRIX TTC	480,00 €

5-

DESIGNATION	Installation projecteur salle des Fêtes
ENTREPRISE	Joël GABRIEL
PRIX HT	489,44 €
PRIX TTC	587,33 €

6-

DESIGNATION	Installation projecteur salle des Sports
ENTREPRISE	Joël GABRIEL
PRIX HT	713,28 €
PRIX TTC	855,93 €

7-

DESIGNATION	Travaux logements Poste, des routards, rue des Frères Champneufs
ENTREPRISE	EURL DOUAIRE
PRIX HT	6470,29 €
PRIX TTC	7764,35 €

8-

DESIGNATION	Balayage 2019
ENTREPRISE	Roiffé Travaux Location
PRIX HT	308,00 €
PRIX TTC	338,80 €

ORDRE DU JOUR

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Thierry PAPOT présente au conseil, sur écran, le futur panneau du lotissement de la Dustrie, qui sera installé fin mars.

DEL N°05-03/2019-01 Demandes de subvention municipale des associations pour l'année 2019

Monsieur Thierry PAPOT explique que 21 dossiers de demandes de subventions ont été reçus en mairie ; ils ont été étudiés en commission le 27 février dernier.

ASSOCIATIONS DIVERSES	Demande	Validées	2018
CLUB DES RETRAITES	700,00 €	700,00 €	700,00 €
FAMILLES RURALES - GESTION	200,00 €	200,00 €	200,00 €
FAMILLES RURALES - GARDERIE	0	0	4000,00€
ARIA CHORALE	150,00€	150,00€	150,00€
ADMR	1100,00 €	1100,00 €	1000,00 €
CLOPIN CLOPANT	450,00 €	450,00 €	450,00 €
CIPI	0	0	200€
ASSOCIATION LIGERIEENNE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ALAHMI - ALPAREGA	174,00 €	174,00 €	150,00 €
UNC-AFN	200,00€	200,00€	200,00€
CLUB PHOTO	400,00 €	400,00 €	300,00 €
ANSEA	50,00 €	50,00 €	néant
TOTAL	3424,00€	3424,00€	7350,00€
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
SECTION FOOTBALL	1600,00 €	1100,00 €	1500,00 €
SECTION BADMINTON	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SECTION GYMNASTIQUE - AG3V	250,00 €	250,00 €	400,00 €
SECTION TENNIS DE TABLE	600,00 €	600,00 €	600,00 €
SECTION JUDO	0	0	600,00 €
ONEA	400,00 €	400,00 €	400,00 €
LES LACETS	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL	3450,00 €	2950,00€	4100,00€
ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
COOPERATIVE SCOLAIRE E.LIVET			
SORTIES SCOLAIRES	1070,00€	987,00€	990,00€
CLASSE DECOUVERTE	400,00€	400,00€	1476,00€

ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME			
SORTIES SCOLAIRES	1436,00€	1436,00€	828,00€
CLASSE DECOUVERTE	873,00€	873,00€	92,00€
RASED	80,00 €	80,00 €	80,00 €
TOTAL	3859,00€	3776,00€	3466,00€
MANIFESTATIONS			
TOURNOI NATIONAL TENNIS DE TABLE	800,00 €	800,00 €	800,00 €
TOURNOI NATIONAL BADMINTON ONEA	150,00€	150,00€	150,00€
TOTAL	950,00€	950,00€	950,00€
AUTRES			
TENNIS DE TABLE JUMELAGE	370,00€	250,00€	Néant
TOTAL	370,00€	250,00€	Néant
SYNTHESE			
ASSOCIATIONS DIVERSES	3424,00€	3424,00€	7350,00€
ASSOCIATIONS SPORTIVES	3450,00 €	2950,00€	4100,00€
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	3859,00€	3776,00€	3466,00€
MANIFESTATIONS	950,00€	950,00€	950,00€
AUTRES	370,00€	250,00€	Néant
TOTAL	12053,00€	11350,00€	15866,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition des subventions telle qu'elle a été présentée.

DEL N°05-03/2019-02 Encaissement pour participation au repas des vœux du Maire

Le 12 janvier dernier, un repas a clôturé les vœux du Maire.

Afin de transmettre la somme résultant au Trésor Public, il y a lieu de prendre une délibération justifiant des tarifs demandés (15€ adultes, 5€ enfants).

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la délibération correspondante.

DEL N°05-03/2019-03 Récapitulatifs marchés ancienne gendarmerie et extension salle des Fêtes

La Préfecture a demandé à ce que la délibération prise lors du dernier conseil soit modifiée ; en effet s'il est possible d'engager des investissements avant le vote du budget, les sommes ne doivent pas dépasser un certain plafond (1/4 des crédits).

De ce fait, le marché se décline comme suit :

Ex gendarmerie : maison associative (compte 21318-6)

LOT	DESIGNATION	HT	TTC
LOT 1	DEMOLITIONS MARCHAND-PIEDNOIR LONGUE	5 214,00€	6 256,80€
LOT 2	GROS ŒUVRE - MARCHAND PIEDNOIR	5 741,10€	6 889,32€
LOT 3	CHARPENTE - BOIS - DEVAUD - ALLONNES	2 499,95€	2 999,94€
TOTAL		13 455,05€	16 146,06€

Monsieur le Maire précise que l'avancement des travaux va être retardé en raison de la livraison des fenêtres, repoussée à fin avril, ce qui empêche les autres corps de métiers d'intervenir.

Quant à la salle des Fêtes, un lot n'avait pas été chiffré : (estimé à 3000€ HT)

N°4 ventilation traitement air/électricité

2 685,82€ HT

3 222,98€ TTC

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constituant ce marché.

DEL N° 05-03/2019-04 Signature d'un avenant pour l'extension de la salle des Fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil que l'entreprise a établi un devis pour des travaux supplémentaires, dus notamment à des fondations plus larges que prévues.

Le montant de base du marché était de 21 360,90€ TTC ; il s'établit désormais à 21 690,16€.

Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DEL N° 05-03/2019-05 Caméras de vidéo protection

Un certain nombre de sites potentiels pour l'installation de caméras avait été présenté lors du dernier conseil.

Monsieur le Maire rappelle que 2 points vont être soumis au vote ; d'abord valider l'engagement dans le processus, ensuite déterminer les emplacements à équiper.

Il indique qu'une somme avait été créditée au précédent budget, d'un montant de 40 000€, et qu'il serait possible de faire une inscription du même montant cette année.

Monsieur Florent POIRIER estime qu'il s'agit là d'une décision importante, qu'il ne faut pas prendre à la légère.

« Il s'agit d'un contrôle de flux, donc regarder les allées et venues de chacun »

Monsieur Patrice NEAU fait remarquer qu'il y a une différence entre la protection des bâtiments et la surveillance des personnes et se déclare plutôt favorable à mettre en place des hommes plus que des caméras.

Il annonce que, si le principe est validé, cela aura un impact sur son vote au moment de l'approbation du budget. (Il est rejoint sur ce point par Monsieur Florent POIRIER).

Madame Sylvie BREFORT demande si l'équivalence entre la délinquance et le coût des caméras a été déterminée.

Monsieur le Maire lui répond que tous les sites ne vont pas être équipés d'un coup, et donne lecture d'un courrier anonyme reçu en mairie, concernant notamment la « vigilance citoyens ».

Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret, sur le principe d'implanter des caméras :

OUI : 10 voix

NON : 6 voix

Concernant le nombre et l'implantation des caméras, Monsieur le Maire propose au conseil de prolonger la réflexion, et d'envisager éventuellement un achat groupé avec d'autres communes.

La commission des finances proposera une somme, qui sera votée lors du budget.

DEL N° 05-03/2019-06 Poste NRO (Nœud de raccordement optique)

Le législateur prévoit que toute occupation privative du domaine public routier est assujettie au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire explique que ce poste serait implanté au niveau du stade ; il va aussi servir à alimenter les communes de Vernioil et Courléon.

Il s'agira dans un premier temps de mettre à disposition de la société Anjou Numérique une emprise foncière, pour une durée de 26 ans, qui implique la signature d'une convention d'occupation précaire.

Il faudra ensuite chercher l'emplacement adéquat, pour éviter de gêner les riverains.

Le montant de cette redevance d'occupation du domaine public routier est encadré par les textes : il serait dans ce cas d'un montant de 26,12€ du m². (A revaloriser chaque année).

Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette redevance.

DEL N° 05-03/2019-07 Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération relative au RIFSEEP modifiée en décembre dernier, a été validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Il rappelle que ce régime indemnitaire, qui est versé mensuellement, remplace l'ancienne prime annuelle.

Tous les agents peuvent y prétendre, qu'ils soient titulaires, contractuels ou stagiaires.

La mise en place est effective au 1^{er} mars.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette mesure.

DEL N° 05-03/2019-08 Création d'un poste d'adjoint administratif

Le contrat à durée déterminée de Vanessa Dreux arrive à expiration le 31 mars prochain.

Elle assure à la mairie notamment l'accueil physique et téléphonique du public, depuis juillet 2018.

Il est proposé au conseil de la nommer adjoint administratif stagiaire pour une durée d'un an.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi à temps complet d'adjoint administratif,

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif,

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril,

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

DEL N° 05-03/2019-09 Renouvellement de postes en CDD

2 agents sont concernés :

- Madame GRELET, suite à l'agrandissement du restaurant scolaire
- Madame RENOU suite au changement de poste d'un agent

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces renouvellements.

DEL N° 05-03/2019-10 Tarif emplacement marché

Monsieur le Maire explique que cette question est rajoutée à l'ordre du jour.

Il s'agit d'appliquer le même tarif à tous les commerçants qui s'installent le dimanche, sachant que le prix de l'emplacement est le double de celui du mercredi, soit 4,20€ au lieu de 2,10€.

Actuellement, le marchand de légumes n'a pas le même tarif que le marchand d'huitres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve par 15 voix pour et 1 abstention (Madame Jacqueline TARDIVEL) cet ajustement de tarif, applicable à compter du 10 mars 2019.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire expose que, maintenant que le presbytère a été racheté, il serait intéressant de d'utiliser la salle route de Noyant pour les séances de catéchisme, les réunions familiales avant les obsèques, etc ...
La question de la laïcité ne se poserait pas, puisque ce local n'est pas à l'intérieur de la mairie.
Il faudra toutefois établir une convention.
- Concernant le projet de parc éolien, la société WPD a obtenu une partie des éléments de la part de la LPO ; les études se poursuivent.
A propos du projet éolien de Mouliherne, Monsieur Florent POIRIER évoque la réunion publique organisée par une association opposante, à laquelle il a assisté, devant un public nombreux.
Il estime qu'il serait intéressant d'organiser un débat à Vernantes.
Madame Sylvie BREFORT s'étonne des remontées d'humidité à la bibliothèque. Monsieur le Maire lui explique que la cause provient d'une trappe d'escalier menant à la cave qui était condamnée, et surtout un manque de circulation d'air en partie basse et haute.
- Monsieur le Maire remet aux conseillers des invitations pour le salon de l'habitat.
- Il informe le conseil d'une invitation lancée par le club de marche et les comités de chasse de Vernail et Vernantes, pour une randonnée soutenant l'action « nettoyons la nature », dimanche 10 mars à partir de 8h30, route de la Breille.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Fait à VERNANTES, le 8 mars 2019

La secrétaire de séance,

Jacqueline TARDIVEL

Le Maire,

Etienne MOREAU

